

## Entrée en vigueur du nouveau plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond

*Les secteurs industriel et commercial seront davantage mis à contribution*

Le 14 septembre 2023 – La MRC de Drummond est heureuse d’informer la population de son territoire de l’entrée en vigueur de son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030. Celui-ci s’aligne parfaitement avec les orientations et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de la Stratégie de valorisation des matières organiques.

Le plan d’action contenu dans le nouveau PGMR est axé sur l’amélioration et l’optimisation des nombreux services existants pour valoriser les matières recyclables et organiques, favoriser le réemploi des objets de la vie quotidienne et assurer une gestion sécuritaire des résidus dangereux. Il prévoit aussi le maintien des activités de sensibilisation auprès des citoyens, une composante essentielle pour continuer à améliorer notre bilan collectif en ce qui concerne la gestion responsable de nos matières résiduelles.

### Une attention particulière aux ICI

La MRC, en collaboration avec ses partenaires, compte par ailleurs intensifier les efforts auprès des industries, des commerces et des institutions (ICI) ainsi que du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), où le potentiel d’amélioration des pratiques demeure considérable. « Nous comprenons que leur implication est souvent entravée par le manque d’information, d’outils et de temps. La MRC de Drummond est déterminée à surmonter ces obstacles pour favoriser leur participation active », précise Stéphane Dionne, président du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC, en donnant pour exemple le site Web *ici.eco*, créé par la MRC l’an dernier, qui apporte un soutien concret aux ICI dans la gestion de leurs résidus.

Il s’agit du troisième plan de gestion des matières résiduelles adopté par la MRC de Drummond, le premier étant entré en vigueur en 2005. Depuis ce temps, les habitudes des citoyens et l’ajout de plusieurs services ont permis d’augmenter de façon significative le taux de valorisation des matières résiduelles dans le secteur résidentiel, qui a triplé en passant de 17 % à 50 %.

« L’entrée en vigueur du nouveau PGMR représente une étape essentielle vers l’atteinte de nos objectifs et l’amélioration globale de la gestion de nos matières résiduelles. Ce plan est le résultat d’efforts considérables de la part de l’équipe impliquée dans ce projet », a conclu monsieur Dionne.

-30-

Source : Jean Dufresne  
Coordonnateur des communications  
MRC de Drummond  
[jdufresne@mrcdrummond.qc.ca](mailto:jdufresne@mrcdrummond.qc.ca)  
819 477-2230, poste 123